

*Avertissement : le présent guide a valeur de descriptif d'unité d'enseignement.*

# TMA : GUIDE / FILIERE EN INTERPRÉTATION MUSICALE ORIENTATION EN ORCHESTRE

## 1. LES DEUX DIMENSIONS DU TRAVAIL

- A. Le rapport de stage.
- B. Le mémoire.

## 2. COMPÉTENCES VISÉES

- A. Capacité à conduire une réflexion critique sur le métier de musicien d'orchestre.
- B. Capacité à identifier et à formuler une question/problématique pertinente en lien avec le métier de musicien d'orchestre.  
Capacité à y apporter une réponse en utilisant des ressources documentaires pertinentes et en mobilisant les connaissances et compétences acquises durant le cursus.  
Esprit d'analyse et de synthèse.  
Aptitude à la rédaction et à la verbalisation.

## 3. DESCRIPTIF

- A. Le rapport de stage (3 à 5 pages) est rédigé par l'étudiant-e à l'issue de son stage effectué dans un orchestre professionnel. Cette réflexion écrite, de forme libre, est l'occasion de faire un bilan de cette expérience, au niveau artistique et personnel : répertoire joué, manière de travailler des chefs, rôle du musicien au sein du groupe, problèmes rencontrés, aspects positifs découverts, etc.
- B. Le mémoire (10 à 15 pages, soit de 30'000 à 50'000 signes, espaces non compris) porte sur une problématique en rapport avec le métier de musicien d'orchestre. Peuvent être abordées des dimensions pratiques, artistiques ou historiques, à titre d'exemples : Esthétique comparative des orchestres, Analyse et commentaires de traits d'orchestre, L'orchestre au titre de vecteur de la vie culturelle, Santé du musicien d'orchestre, Préparation aux concours d'orchestre, etc.). La thématique du mémoire est choisie par l'étudiant en accord avec son professeur de discipline principale puis validée d'entente entre le coordinateur d'orientation, le directeur de site et le professeur de discipline principale.

Le rapport de stage et le mémoire sont rédigés dans une langue officielle suisse ou en anglais. Si le mémoire est écrit dans une autre langue que le français, il comporte un résumé en français.

## 4. ENCADREMENT

Tutorat par le professeur de discipline principale (8h/an dans le cadre de l'enseignement instrumental).

Ce tutorat comprend le choix de la thématique, l'accompagnement de la démarche réflexive et le suivi du mémoire.

### ETAPES DE L'ENCADREMENT PROPOSÉ

|                      |   |
|----------------------|---|
| 15 mars MA1          | Rendu de la fiche choix du sujet du travail de master.  |
| 15 janvier MA2       | Rendu de la 1 <sup>re</sup> version du mémoire au professeur de discipline principale pour relecture.   |
| 27 février MA2       | Rendu des travaux écrits (rapport de stage et mémoire) en trois exemplaires auprès du bureau de recherche du site de Lausanne ou, pour les sites de Fribourg et Sion, aux bureaux des études. |
| 15 mars-15 avril MA2 | Soutenance des travaux.   |

## 5. MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

### SOUTENANCE

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance de 30 minutes en français (ou en allemand sur le site de Fribourg), entre le 15 mars et le 15 avril de la deuxième année master : présentation de l'étudiant – questions du jury – délibérations du jury – compte-rendu du jury à l'adresse de l'étudiant.

Le rapport de stage peut faire l'objet d'une discussion dans le cadre de la soutenance, à l'appréciation de l'étudiant ou du jury.

### CRITÈRES D'EVALUATION

A. Richesse de l'analyse.

Qualité de la réflexion critique.

B. Le mémoire est évalué selon les critères suivants :

- Pertinence et cohérence
  - La thématique/question posée est en lien avec le métier de musicien d'orchestre.
  - La construction du travail est claire.
  - Le travail traduit une réflexion et une évolution personnelle de l'étudiant-e.
- Qualité et contenus
  - La problématique, les motivations, les objectifs ainsi que la démarche sont présentés dans le travail.
  - Les notions liées à la question de recherche sont discutées en se basant sur différents types de sources/ressources documentaires.
  - La démarche choisie pour apporter une réponse à la question posée est adéquate.
  - Les éléments de réponse sont présentés sans interprétation.
  - La discussion comporte une réflexion critique sur les apports du travail pour le métier de musicien d'orchestre.
- Forme
  - Les exigences formelles sont respectées (cf. guide de rédaction de l'HEMU).

La soutenance est évaluée selon les critères suivants :

- Pertinence et cohérence
  - La présentation met en évidence les liens entre le travail écrit et le métier de musicien d'orchestre.
  - La présentation est claire.
- Qualité et contenus
  - Les dimensions essentielles du travail sont synthétisées.
  - Les réponses apportées aux questions des experts démontrent une maîtrise du sujet traité.
- Forme
  - L'expression orale est compréhensible et précise.
  - Le temps de présentation imparti est bien géré.

## ÉVALUATION

- A. Le rapport de stage n'est pas validé si l'étudiant ne le remet pas dans le délai imparti.
- B. La note finale du travail de master est attribuée sur l'évaluation globale du mémoire et de sa soutenance. Elle a valeur dans le module de formation complémentaire et optionnelle.

La remise du rapport de stage dans les délais, ainsi que la note finale du mémoire égale ou supérieure à 4, donnent droit à l'obtention des crédits ECTS selon les plans d'études en vigueur.

## 6. JURY

Composition du jury :

- Un membre de la direction ou son représentant au titre de président du jury.
- Un expert externe.

Les membres du jury reçoivent le rapport de stage et le mémoire. Si le rapport de stage peut faire l'objet d'une discussion, seuls le mémoire et sa soutenance sont évalués pour déterminer la note finale du TMA.

Le professeur de discipline principale et les coordinateurs/trices de recherche sont invités à assister à la soutenance, sans voix délibérative.

## 7. MODALITÉS DE REMÉDIATION ET DE RÉPÉTITION

### REMÉDIATION

En cas d'insuffisance signifiée par une note de 3.5 à 3.9, le jury fixe le contenu de la remédiation, laquelle fait l'objet d'une nouvelle évaluation au plus tard au 30 octobre de l'année académique suivante.

Un résultat de 4.0 ou plus obtenu lors de la remédiation permet de valider l'unité d'enseignement.

### RÉPÉTITION

En cas d'insuffisance signifiée par une note inférieure à 3.5, le mémoire et sa soutenance font l'objet d'une répétition. Une insuffisance lors de la répétition a valeur d'échec définitif, sans remédiation possible.

## 8. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Fiche choix du sujet.

Guide de rédaction de l'HEMU.

Travail de Master : Directives générales.

Lausanne, le 9 décembre 2014.

Sous réserve de modifications.